

# INFO



## SÉCURITÉ INCENDIE

### MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY



## Le ramonage

- Assurez-vous que vos appareils à combustible soient installés selon les directives du fabricant
- Si votre appareil n'est pas homologué, veuillez vous assurer des bons dégagements et de l'installation
- Ramenez ou faites ramoner la cheminée annuellement (ou à toutes les cinq cordes de bois brûlés)
- Vous assurez que votre cheminée n'est pas obstruée par de la végétation, de la neige ou de la glace
- Ne JAMAIS mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote
- L'utilisation de bûches de ramonage ou additifs en poudre ne remplacent pas le ramonage.

## Le monoxyde de carbone

- Il est impossible pour un être humain de détecter la présence de monoxyde de carbone (CO).
- Des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vertiges, des étourdissements, des faiblesses peuvent être des signes de présence de monoxyde de carbone.
- À long terme ou en présence de concentration élevée, il y a un risque d'évanouissement, de coma ou de décès.
- Un détecteur de monoxyde de carbone est ESSENTIEL lorsque vous possédez un appareil à combustion



- Inodore
- Incolore
- Sans saveur
- Non-irritant



**En cas d'exposition : APPELEZ le 911, ouvrez les fenêtres et sortez dehors.**

### IMPORTANT

Assurez-vous que votre demeure soit munie d'un ou de plusieurs avertisseurs de fumée et d'avertisseurs de monoxyde de carbone fonctionnels et installés selon le guide du fabricant.

